



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 MARS 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 75 (dont 16 procurations)

N° 10

**OBJET :**

**ADMISSION EN NON  
VALEUR 2022**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 05 AVRIL 2022

Publiée ou notifiée  
le : 05 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (de la délibération n° 1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n° 31), Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (de la délibération n° 1 à la délibération n° 44 et à partir de la délibération n° 46), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (jusqu'à la délibération n° 39), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE – Alain VENUAT à Michel LAURENT - Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET – Franck GONZALES à Pierre BONNET – Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN - Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY – Marie CHATELAIS à Annie CORNE – Alexandre GIRAUD à Jean-Dominique BARRAUD – Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE-MORIER – Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE – Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN - Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT - Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL - Linda PELISSIER à Yves-Jean BIGNON - Isabelle RECHARD à Alexis MAYET – Evelyne VOITELLIER à Henri SARRE.

Absents excusés :

Mme et M. Laure GUERRY - Patrick BLETHON

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les Instructions Comptables M14 et M49,

**Vu** les demandes d'admissions en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier Principal de Vichy, Comptable de la Communauté d'Agglomération concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

**Considérant** que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 26 976,73 € se décomposant ainsi qu'il suit :

Pour le budget Principal :

- article 6541 => 29 pièces pour un montant de 1 255,30 €
  - article 6542 => 1 pièce pour un montant de 457,62 €
- soit 30 pièces pour un montant 1 712,92 € correspondants essentiellement à des impayés de crèche et produits divers de gestion courante sur les exercices 2017 à 2021.

Pour information, les admissions en non-valeur s'élevaient à 4 526,36 en 2021 et 3 261,30 € en 2020

Pour le budget annexe « Assainissement collectif » :

- article 6541 => 36 pièces pour un montant de 1 841,18 €
  - article 6542 => 27 pièces pour un montant de 9 118,50 €
- soit 63 pièces pour un montant 10 959,68 € correspondants à des impayés de redevance assainissement sur les exercices 2014 à 2021.

Pour information, les admissions en non-valeur s'élevaient à 37 733,14 € en 2021 et 68 243,84 € en 2020.

Pour le budget annexe « Eau potable » :

- article 6541 => 158 pièces pour un montant de 6 979,96 €
  - article 6542 => 50 pièces pour un montant de 7 324,17 €
- Soit 208 pièces pour un montant 14 304,13 € correspondants à des impayés de redevance eau potable sur les exercices 2006 à 2021.

Pour information, les admissions en non-valeur s'élevaient à 120 202,39 € en 2021.

Ces créances seront imputées sur les articles 6541 « créances admissions en non-valeur » et 6542 « créances éteintes » des budgets précités.

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'approuver les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents à divers exercices pour un montant de 26 976,73 €,
- Dit que les dépenses seront imputées sur les articles 6541 et 6542 du budget Principal et des budgets annexes Assainissement collectif et Eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,

- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 31 mars 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



## Admissions en non valeurs sur la période 2018-2022

<b>Budget Principal</b>			
Exercice	Type	Nombre de pièces	Montant
2018	Admissions en non valeur	166	2 776,53 €
	Créances éteintes	24	1 532,23 €
	Total	190	4 308,76 €
2019	Admissions en non valeur	120	3 324,52 €
	Créances éteintes	17	9 110,85 €
	Total	137	12 435,37 €
2020	Admissions en non valeur	18	2 695,30 €
	Créances éteintes	6	566,00 €
	Total	24	3 261,30 €
2021	Admissions en non valeur	37	3 477,98 €
	Créances éteintes	6	1 048,38 €
	Total	43	4 526,36 €
2022	Admissions en non valeur	29	1 255,30 €
	Créances éteintes	1	457,62 €
	Total	30	1 712,92 €
<b>Budget Assainissement collectif</b>			
Exercice	Type	Nombre de pièces	Montant
2018	Admissions en non valeur	1185	64 600,42 €
	Créances éteintes	129	19 470,88 €
	Total	1314	84 071,30 €
2019	Admissions en non valeur	855	52 864,69 €
	Créances éteintes	86	8 065,23 €
	Total	941	60 929,92 €
2020	Admissions en non valeur	1091	53 217,69 €
	Créances éteintes	112	15 026,15 €
	Total	1203	68 243,84 €
2021	Admissions en non valeur	239	28 624,58 €
	Créances éteintes	84	9 108,56 €
	Total	323	37 733,14 €
2022	Admissions en non valeur	36	1 841,18 €
	Créances éteintes	27	9 118,50 €
	Total	63	10 959,68 €
<b>Budget Eau potable</b>			
Exercice	Type	Nombre de pièces	Montant
2021	Admissions en non valeur	753	104 614,95 €
	Créances éteintes	190	15 587,44 €
	Total	943	120 202,39 €
2022	Admissions en non valeur	158	6 979,96 €
	Créances éteintes	50	7 324,17 €
	Total	208	14 304,13 €

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022  
- ADMISSION EN NON VALEUR 2022

.....

Date de décision: 31/03/2022

Date de réception de l'accusé 05/04/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 31MARS2022\_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220331-31MARS2022\_10-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 10 - Délib ADMISSION NON VALEUR 2022 - VU CP\_signé.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220331-31MARS2022\_10-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 10 - Annexe delib ADMISSION NON VALEUR.PDF ( 99\_DE-003-200071363-20220331-31MARS2022\_10-DE-1-1\_2.pdf )

10 - ANNEXE ADMISSION NON VALEUR